

Nombre de membres :

SEANCE DU MARDI 2 AVRIL 2019

Afférents au Conseil municipal : 15
En exercice : 13
Ayant pris part à la
délibération : 10

*L'an deux mille dix-neuf, et le mardi 2 avril à 20h30,
le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est
réuni à Maury au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Charles CHIVILO, en sa qualité de Maire.*

Date de la convocation : 29/03/19
Date d'affichage de la
convocation : 29/03/19

Présents 9

CHIVILO Charles, AUBIGNA Emile, ALONSO Christelle,
BRAU Henri, DELONCA Michel, BATTLE Sophie,
RIVIERE Michèle, GOMEZ Henri, ANDRILLO Pierrette.

Absents Excusés 4

VILLA Alexandre, ESTEVE Marie-Ange, CLAY
Georgina, HURTADO Edith.

Arrivés en cours de séance 0

Absents non excusés 0

Procurations 1

ESTEVE Marie-Ange à DELONCA Michel

Secrétaire de Séance

ANDRILLO Pierrette

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 2 AVRIL 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement. Madame Pierrette ANDRILLO a été élue secrétaire de séance. Le Maire donne lecture des dernières délibérations en date du 13 mars 2019 et soumet le registre pour signatures des membres présents lors de la dernière séance. Le compte rendu précédent n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité. Il présente à l'assemblée l'ordre du jour suivant.

Affaire N° 1 – Vote des comptes de gestion 2018 – Budgets : principal et annexes

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs principal et annexes de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018**, celui de tous les titres de recettes émis et opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que l'ensemble des opérations ont été régulièrement effectuées, le conseil municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées à partir du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion budget principal et annexes dressés, pour l'exercice **2018** par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Affaire N° 2 – Vote des comptes administratifs 2018 – Budgets : principal et annexes.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Henri Brau, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, budget principal et annexes, dressés par M. Charles Chivilo et après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents

1° - Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF POUR BUDGET PRINCIPAL

Résultats reportés		-	-	64 231,31	-	64 231,31
Opérations de l'exercice	942 301,93	1 089 671,95	632 654,26	700 626,35	1 574 956,19	1 790 298,30
Totaux	942 301,93	1 089 671,95	632 654,26	764 857,66	1 574 956,19	1 854 529,61
Résultats de clôture		147 370,02		132 203,40		279 573,42
Restes à réaliser			1 060 543,97	967 843,44	1 060 543,97	967 843,44
Totaux cumulés	942 301,93	1 089 671,95	1 693 198,23	1 732 701,10	2 635 500,16	2 822 373,05
RESULTATS DEFINITIFS		147 370,02		39 502,87		186 872,89

COMPTE ANNEXE POUR BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		-		159 556,07	-	159 556,07
Opérations de l'exercice	108 994,12	133 474,57	902 234,13	1 034 922,64	1 011 228,25	1 168 397,21
Totaux	108 994,12	133 474,57	902 234,13	1 194 478,71	1 011 228,25	1 327 953,28
Résultats de clôture		24 480,45		292 244,58		316 725,03
Restes à réaliser			458 129,00	164 580,06	458 129,00	164 580,06
Totaux cumulés	108 994,12	133 474,57	1 360 363,13	1 359 058,77	1 469 357,25	1 492 533,34
RESULTATS DEFINITIFS		24 480,45	1 304,36			23 176,09

COMPTE ANNEXE POUR BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 473,24	-	-	-	1 473,24
Opérations de l'exercice	2 000,00	2 350,00	-	-	2 000,00	2 350,00
Totaux	2 000,00	3 823,24	-	-	2 000,00	3 823,24
Résultats de clôture		1 823,24		-		1 823,24
Restes à réaliser			-	-	-	-
Totaux cumulés	2 000,00	3 823,24	-	-	2 000,00	3 823,24
RESULTATS DEFINITIFS		1 823,24		-		1 823,24

COMPTE A BUDGET ANNEXE MAISON DU TERROIR

Résultats reportés		8 121,20		19 205,85	-	27 327,05
Opérations de l'exercice	8 070,17	21 831,12	5 824,49	-	13 894,66	21 831,12
Totaux	8 070,17	29 952,32	5 824,49	19 205,85	13 894,66	49 158,17
Résultats de clôture		21 882,15		13 381,36		35 263,51
Restes à réaliser			-	-	-	-
Totaux cumulés	8 070,17	29 952,32	5 824,49	19 205,85	13 894,66	49 158,17
RESULTATS DEFINITIFS		21 882,15		13 381,36		35 263,51

5. affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	
▶ Excédent d'investissement reporté en 2019	
6. (Excédent de financement section d'investissement article 001)	132 203.40 €

AUTORISE le Maire ou son adjoint par délégation à signer toutes les pièces constitutives du dossier.

Affaire N° 4 – Affectation des résultats 2018 : budget annexe eau-assainissement

Le Maire rappelle les résultats de l'exercice **2018** du budget annexe eau-assainissement tels qu'ils ont été approuvés lors de la séance du 2 avril 2019 et après mise en concordance avec les comptes du comptable. Il rappelle l'article L 2311-5 du Code général des collectivités locales. Il propose au conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat. Il souligne que celui-ci doit couvrir en priorité le besoin d'investissement constaté.

Le conseil ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

CONSTATE que l'exercice **2018** présente :

Résultat de clôture de l'exercice 2018

▶ un excédent de fonctionnement de (A).....	24 480.45 €
▶ un excédent en section d'investissement de.....	132 688.51 €
▶ un résultat de l'exercice de.....	157 168.96 €
▶ un report de l'excédent d'investissement N-1 de.....	159 556.07 €
Soit un excédent total de la section d'investissement (B).....	292 244.58 €
▶ un résultat global excédentaire d'exécution à la clôture de l'exercice 2018 de (A+B) :	316 725.03 €
▶ un solde négatif sur les restes à réaliser de.....	293 548.94 €

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice **2018** comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2018

Excédent (SF+SI)	157 168.96 €
Déficit	

▶ Excédent de fonctionnement au 31/12/2018	
Affectation obligatoire :	
7. à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
8. déficit résiduel à reporter	
9. à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	4 000.00 €
Solde disponible :	
10. affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
11. affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	20 480.45 €
▶ Excédent d'investissement reporté en 2019	
12. (Excédent de financement section d'investissement article 001)	292 244.58 €

2° - Constate aussi pour la comptabilité principale que, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et porteurs de procuration.

AUTORISE M. le maire ou son adjoint par délégation à signer tous documents à intervenir pour la régularisation de cette affaire.

Affaire N° 3 – Affectation des résultats 2018 : budget principal

Le Maire rappelle les résultats de l'exercice **2018** du budget principal, tels qu'ils ont été approuvés lors de la séance du 2 avril 2019 et après mise en concordance avec les comptes du comptable. Il rappelle l'article L 2311-5 du Code général des collectivités locales. Il propose au conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat. Il souligne que ce dernier doit couvrir en priorité le besoin d'investissement constaté.

Le conseil ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

CONSTATE que l'exercice **2018** présente :

Résultat de clôture de l'exercice 2018

▶ un excédent de fonctionnement de (A).....	147 370.02 €
▶ un excédent en section d'investissement de.....	67 972.09 €
▶ un résultat de l'exercice de.....	215 342.11 €
▶ un report de l'excédent d'investissement N-1 de.....	64 231.31 €
Soit un excédent total de la section d'investissement (B).....	132 203.40 €
▶ un résultat global excédentaire d'exécution à la clôture de l'exercice 2018 de (A+B) :	279 573.42 €
▶ un solde négatif sur les restes à réaliser de.....	92 700.53 €

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice **2018** comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2018

Excédent (SF+SI)	215 342.11 €
Déficit	

▶ Excédent de fonctionnement au 31/12/2018	
Affectation obligatoire :	
1. à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
2. déficit résiduel à reporter	
3. à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	147 370.02 €
Solde disponible :	
4. affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

AUTORISE le Maire ou son adjoint par délégation à signer toutes les pièces constitutives du dossier.

Affaire N° 5 – Affectation des résultats 2018 : budget annexe pompes funèbres

Le Maire donne lecture des résultats de l'exercice **2018** du budget pompes funèbres, après mise en concordance avec les comptes du comptable. Il rappelle l'article L 2311-5 du Code général des collectivités locales. Il propose au conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat.

Le conseil ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

CONSTATE que l'exercice **2018** présente :

▶ un excédent de fonctionnement de	350.00 €
▶ un report de l'excédent de fonctionnement N-1 de	1 473.24 €
▶ un résultat global d'exécution à la clôture de l'exercice 2018 de	1 823.24 €

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice **2018** comme suit :

1) <u>Excédent de fonctionnement au 31/12/2018</u>	1 823.24 €
Affectation obligatoire :	
à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	Sans objet
déficit résiduel à reporter	
à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible :	
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	
si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	1 823.24 €

AUTORISE le Maire ou son adjoint par délégation à signer toutes les pièces constitutives du dossier.

Affaire N° 6 – Affectation des résultats 2018 : budget annexe Maison du Terroir

Le Maire rappelle les résultats de l'exercice **2018** du budget annexe de La Maison du Terroir tels qu'ils ont été approuvés et après mise en concordance avec les comptes du comptable. Il rappelle l'article L 2311-5 du Code général des collectivités locales. Il propose au conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat.

Le conseil ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

CONSTATE que l'exercice **2018** présente :

▶ un excédent de fonctionnement de	13 760.95 €
▶ un déficit en section d'investissement de.....	5 824.49 €
▶ un résultat de l'exercice de.....	7 936.46 €
▶ un excédent de fonctionnement reporté de l'année N-1 de.....	8 121.20 €
Soit un excédent total de la section de fonctionnement (A).....	21 882.15 €
▶ un report de l'excédent d'investissement N-1 de.....	19 205.85 €

Soit un excédent de la section d'investissement (B)..... **13 381.36 €**

► un résultat global excédentaire d'exécution à la clôture de l'exercice **2018** de (A+B) : **35 263.51 €**

► aucun reste à réaliser

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice **2018** comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2018

Excédent (SF+SI) **7 936.46 €**

Déficit

1) Excédent de fonctionnement au 31/12/2018	21 882.15 €
Solde disponible :	
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002) si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	21 882.15 €
Excédent d'investissement reporté en 2018	
Excédent d'investissement reporté – article 002	13 381.36 €

AUTORISE le Maire ou son adjoint par délégation à signer toutes les pièces constitutives du dossier.

Affaire N° 7 – Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire rappelle les orientations présentées à l'occasion des différentes commissions de finances qui se sont succédé. Il expose au Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur l'évolution des taux communaux d'imposition applicables en **2019**.

Il rappelle que le Conseil doit délibérer uniquement sur le taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti ; la contribution forfaitaire des entreprises (CFE) ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères étant recouvrées par la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes.

Monsieur le Maire rappelle que la stabilité des taux communaux depuis de nombreuses années et précise à titre de comparaison les taux moyens communaux au niveau national et départemental :

	Taux moyens communaux au niveau national en		Taux moyens communaux au niveau départemental en 2018	Taux de la commune votés en 2018
	2008	2018		
TH	14.48 %	24.54%	25.26 %	15.51 %
TFB	18.60 %	21.19%	23.76 %	21.91 %
TFNB	44.43 %	49.67%	52.34 %	60.70 %

M. le Maire précise qu'en ce qui concerne le taux de la taxe d'habitation (TH) voté par la commune en 2017, ce dernier se trouve désormais bien en deçà des taux moyens au niveau national et départemental. Le taux de la taxe foncière bâtie (TFB) quant à lui est inférieur au taux moyen du niveau départemental.

Compte tenu des efforts fournis par la collectivité depuis plusieurs années dans la maîtrise de ses charges, de la pression fiscale déjà exercée auprès de nos concitoyens et dans un objectif d'attractivité du territoire, M. le Maire propose en conséquence de ne pas augmenter les taux, et ce, malgré le contexte difficile pour les collectivités locales.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'Habitation	15,22	15,22	15,22	15,22	15,51	15,51	15,51	15,51
Taxe sur le Foncier Bâti	21,50	21,50	21,50	21,50	21,91	21,91	21,91	21,91
Taxe sur le Foncier Non Bâti	60,70	60,70	60,70	60,70	60,70	60,70	60,70	60,70

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le conseil ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte les taux d'imposition des taxes communales tels que proposés.

DIT que la recette fiscale sera inscrite au budget général de **2019** à l'article 7311.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 10h30

Fait à Maury, le 2 avril 2019

Pour le maire,
L'adjoint délégué
Emile Aubigné

